

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au Procureur de la République à Vervins, 12 juillet 1878](#)

## Jean-Baptiste André Godin au Procureur de la République à Vervins, 12 juillet 1878

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 juillet 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Procureur de la République \(Vervins\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin annonce au procureur de la République que la femme de Leclercq, responsable du service de transport de l'usine du Famillistère de Guise, a soldé le débit du compte de son mari. Il lui indique que rien n'explique que Leclercq se soit constitué prisonnier alors que ses ressources personnelles permettait de résoudre facilement l'affaire.

### Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Leclercq \[madame\]](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (266r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise le 12 Juillet 1876

266

M. Monsieur le Procureur de  
la République, à Verdun.

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de vous informer  
que le débit du compte duieur Leclercq  
résultant de sa gestion au service des Trans-  
ports de ma usine, vient d'être solde par sa  
femme à sa rentrée à Guise. Elle était ab-  
sente depuis plusieurs jours, pour visiter  
dans sa famille, et n'avait nulle connais-  
sance des actes de son mari.

Or, jusqu'à ce moment on a pu s'étonner  
à l'étrange résolution qu'il a prise d'aller se  
constituer prisonnier, quand ses ressources  
personnelles lui permettraient si facilement de  
me régler la différence dont il était redevable.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Procureur de la République, l'assurance  
de ma considération.

Dumortier